

LE BULLETIN MUNICIPAL



La Bibliothèque vous informe...

INVITATION À NOS JEUNES DE 5 À 12 ANS

La bibliothèque ainsi que le Réseau Biblio vous offrent gratuitement une animation scientifique du Club des Débrouillards.

Elle aura lieu le 26 juin de 13h00 à 14h30 au Centre communautaire de St-Zéphirin.

Le jeunes du camp de jour profiteront de cette activité ainsi que les jeunes de la paroisse.

Pour les non-inscrits au Camp de jour, il faut donner votre nom aux heures d'ouverture de la bibliothèque pour y participer. Vous avez jusqu'au mercredi 20 juin 20h30. L'enfant devra être accompagné d'un adulte lors de cet événement.



Vous désirez faire paraître vos activités, des remerciements, de l'information etc... Veuillez nous faire parvenir par courrier électronique l'information désirée à l'adresse suivante :

municipalite@saint-zephirin.ca

Veuillez noter que, faute d'espace, les demandes de parution de notre communauté seront privilégiées.

Date de tombée: le 5 du mois

Parution: entre le 10 et le 15 du mois.



AUSSITÔT ARRIVÉ - AUSSITÔT LU

Le bulletin municipal renferme une multitude d'information concernant les différents services que la Municipalité et ses organismes vous offrent.

Le Conseil municipal, les Loisirs, la FADOQ, la Régie Incendie, la Régie des déchets etc...

À chaque mois, les chroniques suivantes apparaissent dans votre Bulletin Municipal.

- Le conseil vous informe...
- Rappel de votre inspecteur municipal...
- Saviez-vous que...
- Les Loisirs et FADOQ vous informent...
- Les Régies déchets et incendie vous informent...
- Votre Bibliothèque vous informe...
- La SQ vous informe... et
- L'information générale

RESTEZ INFORMÉ FAITES LA LECTURE DE VOTRE BULLETIN MUNICIPAL.

CELA ÉVITERA DE VOUS QUESTIONNER ! QU'EN PENSEZ-VOUS ?



LA MAISON TURCOTTE

Heures d'ouverture :

Mardi : 18h à 20h

Jeudi: 18h à 20h

Les ados du village et des environs ont un endroit où venir créer, relaxer et organiser des ateliers ou des événements sous la supervision de la coordonnatrice des loisirs.

La municipalité vous informe...

JUIN 2018

- ▶ Le conseil demande au gouvernement du Québec : que des mesures soient prises pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels et que soit créée une table de travail provinciale pour trouver des solutions viables et durables à ce phénomène de financiarisation des terres agricoles.
- ▶ Considérant que la Municipalité devra dans les prochains mois revoir son plan des mesures d'urgence municipales, le conseil propose de faire une demande à la Régie incendie Lac St-Pierre pour faire un plan commun des mesures d'urgence (les 4 municipalités).
- ▶ Le premier versement pour le service de la Sûreté du Québec est effectué au montant de 42 165\$.
- ▶ Le conseil verse un montant de 400\$ à la Coopérative La Capucine pour le repas de fin d'année.
- ▶ Trois élus seront inscrits au congrès FQM qui aura lieu cette année à Montréal du 20 au 22 septembre. Le coût de l'inscription excluant les taxes est de 780\$.
- ▶ Un don de 100 \$ est fait au relais pour la vie dans l'équipe de la MRC Nicolet-Yamaska.
- ▶ Il est résolu d'adopter le budget révisé de l'OMH et de prendre à même son surplus le montant de 380\$ représentant l'augmentation de budget de l'OMH pour l'année 2018.
- ▶ Les comptes à payer pour le mois de février sont acceptés au montant de 97 460,31\$.

L'équipe du casse-croûte 255 est de retour au travail !

Lundi et mardi	Fermé
Mercredi et jeudi	8 h à 20 h
Vendredi et samedi	8 h à 21 h
Dimanche	11 h à 20 h

N'hésitez pas à aimer la page Facebook de la municipalité pour ne rien manquer des nouvelles!



Municipalité Saint-Zéphirin



L'inspecteur vous informe...

- ▶ **Conteneur pour enrobage de plastique blanc:** Un conteneur est mis à votre disposition pour la collecte d'enrobage de plastique BLANC. Le plastique doit être exempt de filet et de cordes
- ▶ **Résidus domestiques dangereux:** Les contenants de 20 litres vides enlever les couvercles et insérer les contenants les uns dans les autres.
- ▶ **Résidus domestiques dangereux produits non acceptés:** Pneus, pinceaux, pannes, rouleaux à peinture, chiffons etc. ne sont pas acceptés.
- ▶ **Caméras de surveillance:** Les conteneurs étant bien identifiés, il n'y a pas de raison d'y mettre n'importe quoi. Si tel est le cas, un constat d'infraction sera émis.
- ▶ **Réparation de votre bac noir ou vert:** Avisez Jean Audet au 819-313-2188.
- ▶ **Propriétaire de chiens:** Vous devez vous procurer une médaille au bureau municipal. Le coût est de 5\$ par année. Ceci facilite grandement les recherches en cas de chien perdu.
- ▶ **Rénovation construction:** Pour toutes modifications à votre propriété, vous devez faire la demande d'un permis soit au bureau municipal ou sur le site de la MRC.
- ▶ **Feux en zone verte:** Vous devez faire une demande de permis entre le 15 avril et le 15 novembre pour faire un feu à ciel ouvert. Le permis est émis la journée même du brûlage. Le feu doit être composé que de bois ou matière végétale.
- ▶ **Feux en zone blanche (village):** feux à ciel ouvert sont interdis. Les feux de foyer munis d'un grillage sont permis. Le bon jugement est de mise pour la fumée dans le voisinage.
- ▶ **Conteneur pour branches, feuilles et pelouse:** Un conteneur est mis à votre disposition depuis le mai. Une montée est prévue pour vous faciliter la tâche et vous permettre de VIDER vos sacs plus facilement.
- ▶ **Conteneur pour matériaux de construction :** Un conteneur est mis à votre disposition. Les matériaux acceptés : bois de construction (sauf bois traité), métaux, agrégats (ciment, roche, brique, asphalte, céramique), gypse, bardeaux d'asphalte. (Ce service est réservé aux citoyens, pas aux contracteurs).

**LES CONTENEURS DE BRANCHES, MATERIAUX SECS ET D'ENROBAGE DE PLASTIQUE AGRICOLE BLANC AINSI QUE LES DÉPÔTS DE RDD ET D'ÉLECTRONIQUES SONT PRÉVUS POUR LES RÉSIDENTS DES MUNICIPALITÉS SUIVANTES:
ST-ZÉPHIRIN, LA VISITATION ET BAIE DU FEBvre.**



Avez-vous votre forestier de famille?

Des professionnels à la grandeur du Québec

Un réseau de conseillers forestiers est à l'œuvre pour guider les propriétaires de lots boisés désireux de faire réaliser :

1-un plan d'aménagement forestier

2-une plantation d'arbre forestier

3-des travaux de récupération d'arbres affectés par une épidémie d'insecte, un verglas ou des vents violents

4-des éclaircies permettant d'améliorer les peuplements forestiers

5-la réfection de chemins forestiers

6-la délimitation des milieux forestiers sensibles nécessitant une protection

Un soutien gouvernemental offert à tous

Une mesure de remboursement des taxes foncières pour les producteurs forestiers, offerte par le gouvernement du Québec, soutient la réalisation de travaux d'aménagement forestier.

Ces soutiens permettent d'obtenir un remboursement allant jusqu'à 85% du montant des taxes foncières payées pour la partie boisée de ses lots, en échange des travaux d'aménagement forestier réalisés sur sa propriété.

Cette mesure reconnaît une vaste gamme de travaux, pourvu que leur réalisation soit sous la supervision d'un ingénieur forestier.

Tous les propriétaires possédant plus de quatre hectares de forêt sont admissibles s'ils sont enregistrés comme producteurs forestiers

Pour trouver les conseillers forestiers dans votre région, consultez le site :
foretprivee.ca/je-cherche-un-expert



Caisse de dépôt et placement
du Québec

présente

LA GRANDE JOURNÉE
DES PETITS ENTREPRENEURS

Inscrivez vos enfants



Réalise
ton projet,
quel qu'il soit!
le 16 juin 2018

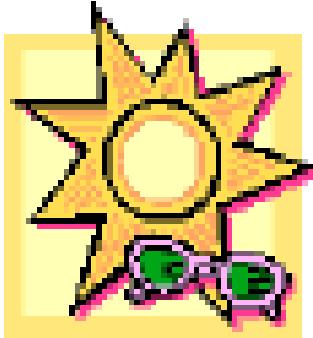


Pour une deuxième année consécutive, la SADC de Nicolet-Bécancour et le Marché Godefroy unissent leurs forces afin d'organiser un rassemblement dans Nicolet-Bécancour pour La grande journée des petits entrepreneurs (www.petitsentrepreneurs.ca).

Tu es âgé(e) entre 5 et 12 ans et désire développer une petite entreprise d'un jour? Alors joins-toi à nous et viens vivre une expérience entrepreneuriale des plus enrichissantes le samedi 16 juin prochain au Marché Godefroy!

Inscription : www.petitsentrepreneurs.ca/inscription.

Pour plus d'informations, contactez Jean-Philippe Lemay au 819 233-3315, poste 31.



CAMP DE JOUR ÉTÉ 2018

Saint-Zéphirin-de-Courval

Le comité du camp de jour de Saint-Zéphirin-de-Courval est heureux de vous annoncer que vos enfants pourront encore venir s'amuser cet été au Camp de jour. Grâce aux efforts des membres du comité, les parents pourront bénéficier d'un service de camp de jour de qualité durant la période estivale.

Pour satisfaire les besoins de plus de gens possible, le camp de jour offre le service 5 jours semaine soit du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00.

*Le camp de jour débutera le **LUNDI 25 JUIN 2018** et se terminera le **VENDREDI 10 AOÛT**, soit 7 semaines au total (35 jours).*

Service de garde: de 7h30 à 17h30 un montant de 50\$ s'applique pour la période du camp de jour.

*Le coût sera de **150\$** par enfant pour l'été, soit à peine 4.50\$/jour. Ces frais sont déductibles d'impôts, ce qui rend le camp de jour encore plus abordable. Un coût de **50\$** supplémentaire s'ajoute pour les non résidents. Un rabais de 50\$ s'applique à l'inscription d'un troisième enfant d'une même famille.*

*Tu peux également t'inscrire à l'occasion pour seulement **20\$**/jour.*



INSCRIPTIONS

LES INSCRIPTIONS SE FERONT AVANT LE 31 MAI 2018

AU BUREAU MUNICIPAL AUX HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE

VOUS AUREZ BESOIN DE VOTRE NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE POUR LE REÇU D'IMPÔT.

LES FRAIS DU CAMP DE JOUR SONT ENTIÈREMENT PAYABLES À L'INSCRIPTION. À moins d'un déménagement aucun remboursement ne sera effectué.

COUPON RÉPONSE

(Les inscriptions seront considérées si le paiement est inclus)

Nom du Parent : _____ # ass. Social : _____

Nom de l'enfant : _____

Date d'anniversaire de l'enfant : _____

La Corporation des Loisirs de Saint-Zéphirin

Conseil de Fabrique Assomption-de-la-Vierge-Marie

Regroupant : Ste-Monique, Baie-du-Febvre -St-Zéphirin, St-Elphège, La Visitation

Les lieux de célébrations :

Ste-Monique = Église (sacristie)

Baie-du-Febvre = église

St-Zéphirin = Centre communautaire

St-Elphège = Centre Multifonctionnel

La Visitation = église (sacristie) pour la saison de l'été

Voici l'horaire des célébrations:

Samedi : Baie-du-Febvre à 16h30

Dimanche :

- Ste-Monique le 2^{ème} et le 4^{ème} dimanche du mois à 9h30
- St-Zéphirin le 1^{er} et le 3^{ème} dimanche de chaque mois à 9h30
- St-Elphège le 2^{ème} et 4 dimanche de chaque mois à 11 h
- La Visitation 1^{er} et le 3^{ème} dimanche de chaque mois à 11h.

Les mois qui comprennent un 5^{ème} dimanche, une seule célébration pour tous. Le lieu vous sera communiqué dans le bulletin paroissiale.

Messe sur semaine :

Mardi :

- St-Elphège à 10 h.
- Baie-du-Febvre à 16 h.

N/B. Le premier mardi de chaque mois à St-Elphège, il n'y aura pas de messe.

Le Conseil de Fabrique Assomption de la Vierge Marie, vous souhaite un bel été remplie de joie, amitié, et de bonheur avec les vôtres, et tous ceux que vous rencontrerez.

La saison de pickleball va commencer!

Rendez-vous à la patinoire tous les mercredis soirs. La saison débute le 27 juin. Pour les gens de 10 à 90 ans. Le matériel est fourni. C'est sans obligation, on joue pour s'amuser!

Ginette Lemaire vous attend.



Vous voulez jouer à la pétanque?

C'est sans obligation. Rendez-vous pour 19h00 la journée et l'endroit qui vous convient le mieux. Les équipes sont tirées sur place avec les joueurs présents.



St-Zéphirin: lundi et mercredi

St-Elphège: mardi et jeudi

Tu pointes ou tu tires!

RCR—PREMIER SOINS

Formation en RCR-premiers-soins certifiée 3 ans d'une durée de 8h

Où : Victoriaville

Quand : Dimanche 17 juin 2018

Coût : 48\$/participant (taxes, documentation et certification incluses)



Les milieux intéressés ont jusqu'au VENDREDI 8 JUIN pour retourner leur formulaire d'inscription RCR-PREMIERS SOINS dans son FORMAT ORIGINAL (Excel).

Le formulaire d'inscription (Excel) est disponible au bureau municipal.

Il faut retourner le formulaire à Martine Ayotte à l'adresse suivante : martinea@centre-du-quebec.qc.ca

La Maison Turcotte

Nous aurions besoin:

- * micro-ondes
- * Instruments de musique
- * Vaisselle
- * Jeux de société

Nous prenons les restants de peinture pour de futurs projets.

Contactez Brigitte : 450-564-2331

450-564-2188



Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

VOLS DE VÉHICULES : COMMENT PRÉVENIR

Trois-Rivières, le 31 mai 2018 – La Sûreté du Québec désire sensibiliser les citoyens aux vols de véhicules tels que des automobiles, camionnettes et fourgonnettes. Les policiers demandent aux citoyens de faire preuve de prudence et de vigilance afin de prévenir le vol de leur véhicule. Voici quelques conseils de prévention :

Verrouillez toujours vos portières, que votre véhicule soit stationné en milieu urbain ou en milieu rural, et ce, peu importe l'heure de la journée.

Conservez la clé avec vous. Ne laissez jamais votre clé dans le contact ou à l'intérieur de l'habitacle.

Ne dissimulez jamais le double de la clé dans le véhicule ou à l'extérieur de celui-ci (ex.: carrosserie).

De préférence, garez votre véhicule dans un garage intérieur sécurisé ou dans un endroit extérieur très visible et bien éclairé.

Lors de ventes sur un site internet de petites annonces, veuillez ne pas divulguer votre adresse de domicile. Convenez d'un endroit sécuritaire, qui peut être un endroit autre que le lieu de votre domicile, pour l'essai du véhicule que vous avez à vendre. De cette façon, il sera impossible pour une personne malveillante de localiser votre véhicule sur internet.

Sans vous exposer et compromettre votre sécurité personnelle, portez une attention particulière aux véhicules et aux personnes qui ne sont pas habituelles dans votre environnement ou celui de vos voisins.

Pour toute personne suspecte, notez une brève description de celle-ci; le sexe, l'âge approximatif, la couleur de l'habillement et les signes particuliers, tels que les tatouages, cicatrices, vêtements ou bijoux. Pour les véhicules suspects, relevez en premier lieu le numéro d'immatriculation, ainsi que la couleur et la marque.

Vous pouvez contacter les policiers en composant le 310 4141 ou *4141. Pour toute urgence immédiate, veuillez contacter le 911.

Également, le code de la sécurité routière prévoit que nul ne peut laisser sans surveillance un véhicule routier dont il a la garde sans avoir préalablement enlevé la clé du contact et verrouillé les portières. Cette infraction peut entraîner une amende de 30 \$ plus les frais.

Plusieurs cas de vols de camionnettes de type *pick-up* sont survenus récemment, notamment sur les territoires de la Mauricie et de Lanaudière. Soyez vigilants!

-30-

Vous avez du temps à donner pour faire une différence dans la vie des gens?

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour

La livraison de la Popote-roulante et l'accompagnement transport

Une belle façon de vous rendre utile, quelques heures par semaine ou par mois, selon vos disponibilités.

Exigences:

- Posséder une voiture
- Être disponible le jour
- Avoir des valeurs d'entraide
- Avoir de l'entregent
- Être fiable
- Être ponctuel
- Ne pas avoir d'antécédents judiciaires

Modalité:

Remboursement des frais de déplacement à 0,41 \$ du kilomètre.



Pour devenir bénévole, communiquez avec **Alexandra Desplanches**, coordonnatrice du support aux bénévoles et services à la population

450 568-3198

Heures d'ouverture du comptoir caisse

Mardi : 10h00 à 14h00

Jeudi : 10h00 à 19h00

Vendredi : 10h00 à 14h00



418 559 5854

atj.bruno.thieblemont@gmail.com

au temps jadis ébénisterie

Membre artisan professionnel
du Conseil des Métiers d'Art
du Québec (CMAQ)

BAIE-DU-FEBVRE

Depuis 1985
Au temps jadis

ÉBÉNISTE D'ART

Conception - Fabrication

Restauration de meubles anciens

Marqueterie, Tournage

Rénovation de cuisine

Décapage - Finition

HEURES D'OUVERTURE BUREAU DE POSTE ST-ZÉPHIRIN

1461, rang St-Pierre St-Zéphirin (Québec) J0G 1V0

Tél. : 450 564-1010



Lundi	10h00 à 11h30	15h15 à 17h30
Mardi	10h00 à 11h30	15h15 à 17h30
Mercredi	10h00 à 11h30	15h00 à 17h30
Jeudi	10h00 à 11h30	15h00 à 18h15
Vendredi	10h00 à 11h30	15h15 à 17h30



COMMUNIQUÉ

Développement économique de la MRC de Nicolet-Yamaska

Les Guichets Express : La 1^{ière} étape dans la réussite de votre projet d'affaires !

Nicolet, le 9 mai 2018 – Vous souhaitez démarrer une entreprise mais vous ne savez pas par où commencer ? Il est temps de vous inscrire aux Guichets Express, un service d'information pour les entreprises offert par la MRC de Nicolet-Yamaska. Vous avez des interrogations concernant la viabilité de votre projet d'entreprise, le plan d'affaires, les aides financières et les portes qui pourraient s'ouvrir à vous ? Ces rencontres personnalisées avec une conseillère en développement économique vous permettront d'obtenir rapidement les renseignements pertinents et utiles se rapportant à votre situation. De plus, la conseillère vous guidera dans les diverses étapes à venir afin de mener à bien votre projet.

Pour vous inscrire aux *Guichets Express* ou obtenir des renseignements supplémentaires, nous vous invitons à contacter madame Stéphanie Dusablon, conseillère en développement économique à la MRC de Nicolet-Yamaska au (819) 519-2997, poste 2231.

Source : Stéphanie Dusablon, Conseillère en développement économique
(819) 519-2997, poste 2231

THÉÂTRE DU COOP PRÉSENTE

Du 28 juin au 11 août 2018

Vague de fond

RÉSERVATION 1 877 666-0260 THEATREDUCOQ.CA

TEXTE SIMON BOUDREAU, JEAN-GUY LEGAULT
MISE EN SCÈNE DE JACQUES LESSARD
SCÉNOGRAPHIE DE MONA ELICEIRY
Avec Nicola Boulanger / Charlie Jutras / Amélie Laprise / Guillaume Pepin

2581, Rg St-Joseph,
Sainte-Perpétue J0C 1R0
(Centre-du-Québec)

Régie Incendie Lac St-Pierre

298 Marie-Victorin
Baie-du-Febvre, Québec
J0G 1A0
Tél. : 819-803-6015
Courriel : directeur@regielacstpierre.ca



Baie-du-Febvre, le 7 Juin 2018

Barbecue : mode d'emploi

L'été est à nos portes et nous sommes emballés à l'idée de cuisiner en plein air!

Cependant, bien que le barbecue au propane ou au gaz naturel soit un appareil sécuritaire, il importe de savoir comment l'utiliser, l'entretenir et l'entreposer. En effet, l'appareil de cuisson et son combustible comportent des risques de blessures, d'explosion et d'incendie.

Au Québec, tout appareil ou équipement au gaz qui est vendu doit avoir été approuvé par un organisme reconnu par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). Votre barbecue porte-t-il un sceau ou une étiquette valable?

Installez votre barbecue dans un endroit sécuritaire

Votre appareil doit être :

Utilisé à l'extérieur, dans un endroit bien aéré. Une aération insuffisante peut mener à une intoxication au monoxyde de carbone (CO), un gaz incolore et inodore qui peut être mortel;

Installé sur une surface solide et stable, loin de toute circulation ou aire de jeu;

À une distance de dégagement sécuritaire par rapport à tout objet ou matière combustible tels murs, portes, arbres, etc., comme le suggère le manuel d'instructions.

Une odeur rappelant les œufs pourris est ajoutée au propane pour faciliter la détection des fuites. Une accumulation de gaz peut représenter un risque d'explosion; soyez alertes! Surtout, n'utilisez jamais une flamme vive pour tester une fuite de gaz et évitez de fumer à proximité d'un barbecue.

Attention! Si votre barbecue ne s'allume pas dès les premiers instants, fermez la commande de contrôle de gaz et laisser ventiler complètement l'appareil avant de réessayer. Plusieurs minutes peuvent s'avérer nécessaires. Au besoin, référez-vous au manuel d'instructions.

L'entreposage

Toute bonbonne de propane à remplissage multiple doit être entreposée à la verticale et à l'extérieur d'un bâtiment, et ce, été comme hiver (évitez d'entreposer les bonbonnes de gaz dans un cabanon, un garage, etc.);

Installez les bonbonnes à la verticale et à l'abri des chocs et des rayons du soleil ou de toute autre source de chaleur potentielle afin d'éviter que la pression interne du récipient augmente;

Rapportez toute bonbonne vide, défectueuse ou de plus de 10 ans chez un fournisseur de propane;

Ne jetez jamais une bonbonne de propane aux ordures. Elle pourrait contenir suffisamment de gaz pour provoquer une explosion.



Attention!

LA PRÉVENTION, c'est l'affaire de tous, soyons vigilants!
Source : MSP Pour information : Alain Auger, directeur.

Services de télécommunication offerts sur le territoire de la MRC Nicolet-Yamaska : La MRC lance un sondage !



Pour accéder au sondage:

https://fr.surveymonkey.com/r/Sondage_MRC_Nicolet-Yamaska

La MRC de Nicolet-Yamaska a mis en ligne un sondage qui lui permettra de dresser un meilleur portrait des services de télécommunication offerts sur son territoire et de mesurer l'intérêt de la population envers l'implantation d'un éventuel réseau municipal de fibre optique. D'ici le 24 juin 2018, les citoyens ou représentants d'une entreprise sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska sont invités à répondre à un questionnaire en suivant le lien donné ci-dessus. À la suite de l'analyse des résultats obtenus, la MRC sera en mesure de déterminer la nature des actions devant être entreprises pour améliorer la situation.

Les élus de l'ensemble des municipalités composant la MRC Nicolet-Yamaska veulent notamment connaître à quels endroits les services Internet répondent ou ne répondent pas aux besoins de leurs citoyens ainsi qu'à ceux des gens d'affaires. Ils sont préoccupés par les impacts négatifs de cette problématique, notamment sur le développement des entreprises, ainsi que sur l'attractivité du territoire et la rétention des familles.

Il est essentiel qu'un maximum de résidents participe à ce sondage afin d'obtenir un portrait fidèle à la réalité pour l'ensemble des municipalités. La procédure ne prend que quelques minutes à compléter.

Pour participer, vous devez :

- Être un citoyen ou représenter une entreprise sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska
- Répondre au sondage en ligne en suivant le lien donné plus haut
- Trois (3) tests de vitesse Internet doivent être effectués (à noter que ceux-ci ne doivent être faits que si vous disposez d'une connexion internet à votre domicile ou entreprise)
- Il faut répondre d'ici le **24 juin 2018**

Pour les personnes n'ayant pas accès à Internet, il est aussi possible de remplir le formulaire en version papier ou en ligne en se rendant dans les bureaux municipaux de votre localité qui disposent d'un poste informatique à ces fins.

La MRC tient à remercier chaque personne qui prendra le temps de compléter le sondage.



SONDAGE D'INTÉRÊT— Pas d'accès à Internet
Service de télécommunications –
MRC de Nicolet-Yamaska

Bienvenue !

Pour répondre à ce sondage, vous devez être citoyen ou représenter une entreprise sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska.

- Vous avez jusqu'au 24 juin 2018 pour y répondre.
- Ayez la facture la plus récente de vos services (téléphonie, télévision, internet) en main.
- Seulement 5 minutes sont nécessaires pour y répondre.
- Pour les gens ayant accès à Internet, le questionnaire se retrouve sur le site Internet de la MRC, sur la page Facebook et sur le site Internet de la municipalité de Saint-Zéphirin.

1. Municipalité : _____

2. Rue, route rang: _____

3. Bâtiment – **RÉSIDENTIEL**

Nombre de personnes habitant la résidence (si applicable)

0 – 15 ans : _____

15 – 30 ans : _____

30 – 45 ans : _____

45 – 65 ans : _____

Plus de 65 ans : _____

4. Bâtiment – **COMMERCIAL / INDUSTRIEL**

- 0 – 10 employés
 10 – 15 employés
 25 – 50 employés

- 50 – 100 employés
 Plus de 100 employés
 Non applicable

5. Êtes-vous intéressé à avoir un accès internet ?

- Oui
 Non (Passez à la question 14)

6. Qui est votre fournisseur de service téléphonique ?

- Bell/Télébec
 Cogeco
 Sogetel
 Non applicable

- Telus
 Vidéotron
 Rogers

Autre (veuillez préciser) : _____

7. Qui est votre fournisseur de câblodistribution/télévision ?

- Bell/Télébec
 Cogeco
 Sogetel
 Non applicable

- Telus
 Vidéotron
 Rogers

Autre (veuillez préciser) : _____

8. Pour les services dont vous disposez (téléphonie et télévision), quel montant excluant les taxes payez –vous mensuellement?

- Moins de 50 \$ Entre 150 \$ et 200 \$
 Entre 50 \$ et 100 \$ Plus de 200 \$
 Entre 100 \$ et 150 \$

9. Souhaiteriez- vous que votre municipalité s'implique pour développer le service Internet haute vitesse sur fibre optique dans votre secteur?

- Oui
 Non
 Pas d'opinion
 Autre (veuillez préciser) : _____

10. Considérant des économies potentielles sur le coût des services offert, seriez-vous prêt à payer une taxe spéciale, par année, sur une durée de 20 ans pour financer ce projet?

Note : À titre indicatif, cette taxe pourrait être d'un montant maximal de 125 \$ pour une unité d'évaluation de type résidentiel. La taxe spéciale ne comprendrait pas les coûts des services mensuels de télécommunication qui seront en fonction du type d'abonnement choisi par le client.

- Oui
 Non

11. Quel montant, excluant les taxes, seriez-vous prêt à payer pour adhérer aux trois services (téléphonie, télévision et Internet) ?

- Moins de 50 \$ Entre 150 \$ et 200 \$
 Entre 50 \$ et 100 \$ Plus de 200 \$
 Entre 100 \$ et 150 \$

12. Quel sont les probabilités sur une échelle de 1 à 10 que vous adhériez à un forfait incluant la téléphonie, la télévision et Internet haute vitesse ?

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

13. À prix égal ou moindre à ce que vous payez actuellement, changeriez-vous de fournisseur pour vos services afin d'adhérer aux services offerts sur le réseau municipal ?

- Oui
 Non

14. Commentaires : _____

Nous vous remercions d'avoir pris quelques minutes pour répondre à ce sondage. Votre opinion est importante pour nous.

Vous pouvez venir porter le sondage rempli au bureau municipal.

Facile

1			8	3				2
5	7				1			
		5		9		6	4	
7		4		8	5	9		
		3		1		4		
5	1	4			3	6		
3	6		7		4			
		6				7	9	
8			5	2			3	

SUDOKU

Facile

	6							
1					8			
	3	8		7	5			6
1	3				4			
9	5	6			2	1	4	
				1		6	5	
7			2	6		4	1	
				9			8	
						7		

Moyen

		1		5		6	4	
4	9	6			3			
			2					
2	3		5					
6		7			4	9		
			9		7	2		
		9						
		4			2	6	1	
6	4		8		7			

Difficile

				8	1			
7	4							3
		2	7				5	6
3			5					1
	7					2		
2				4			7	
1	3				9	6		
9						4	5	
			8	1				

